



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Procès-Verbal

Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des collectivités locales
Affaire suivie par : Fabienne MAULNY
pref-institutionslocales@loir-et-cher.gouv.fr
Tél : 02.54.81.55.48

Blois, le 24 mars 2023

Objet : Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Présidence de M. le Préfet de Loir-et-Cher

Participants :

Représentants des communes ayant une population inférieure à 1 275 habitants :

– M. Thierry BENOIST, maire de THORE-LA-ROCHETTE.

Représentants des communes les plus peuplées :

– M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY.

Représentants des communes ayant une population supérieure à 1 275 habitants :

- M. Aurélien BERTRAND, maire de PRUNIER-SUR-LOIRE ;
- M. Christophe MARION, conseiller municipal de SAINT-OUEN ;
- M. Arnaud TAFIET, maire de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR ;
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER ;
- M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :

- M. Pascal HUGUET, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE ;
- M. Alain BOURGEOIS, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS ;
- M. Alexandre AVRIL, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES ;
- M. Christophe DEGRUELLE, président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS AGGLOPOLYS ;
- M. Pascal BIOULAC, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SOLOGNE ;
- Mme Agnès THIBAUT, présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES ETANGS ;
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE ;
- M. Jean-François MARINIER, vice-président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS ;
- M. Nicolas GARNIER, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS ;
- M. Stéphane BAUDU, vice-président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS AGGLOPOLYS.

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

- M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE.

Représentants du conseil départemental :

- M. Philippe GOUET, président du conseil départemental de LOIR-ET-CHER ;
- Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, conseillère départementale du canton de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR ;
- Mme Élodie PÉAN, conseillère départementale du canton de MONTRICHARD – VAL DE CHER.

Représentants du conseil régional :

- M. Marc GRICOURT, conseiller régional de la région CENTRE-VAL DE LOIRE ;

Parlementaires associés :

- M. Jean-Paul PRINCE, sénateur de Loir-et-Cher ;
- Mme Mathilde DESJONQUERES, députée de la 1^{ère} circonscription de Loir-et-Cher.

Personnes excusées :

- M. Patrick MARION, maire de NEUVY ;
- Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU ;
- M. Christophe THORIN, maire de MENNETOU-SUR-CHER ;
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN ;
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES ;
- M. Dominique DHUY, maire de NOURRAY ;
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY ;
- Mme Corinne GARCIA-CALLOUX, adjointe au maire de BLOIS ;
- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDÔME ;
- M. François FROMET, maire de VINEUIL ;
- M. Jean-Luc BRAULT, adjoint au maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE ;
- M. Benoît GARDRAT, adjoint au maire de VENDÔME ;
- Mme Catherine LHERITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSÉ ;
- M. Damien HENAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER ;
- M. Gilles CLÉMENT, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD
- M. Marc FESNEAU, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE ;
- M. Philippe MERCIER, vice-président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRES VENDÔMOIS ;
- M. Éric MARTELLIERE, président du SMIEEOM DU VAL DE CHER ;
- M. Philippe SARTORI, conseiller départemental du canton de SAINT-AIGNAN.

Assistaient également à cette réunion :

- M. Émile LESIOURD, président du SMAEP « AQUAPERCHE » ;
- M. Olivier ROULLEAU, vice-président du SMAEP « AQUAPERCHE » ;
- M. Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
- Mme Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;
- M. François JOUFFROY, sous-préfet de Vendôme ;
- M. Emmanuel AUBRET, directeur départemental des finances publiques ;
- Mme Florence BOURGEUIL, direction départementale des finances publiques ;
- Mme Françoise MORAGUEZ, adjointe au directeur départemental de l'agence régionale de santé ;
- Mme Anaïs CHUNLEAU, ingénieure d'études sanitaires stagiaire à l'agence régionale de santé ;
- M. Patrick SEAC'H, directeur de la direction départementale des territoires ;
- M. Mathieu FRIMAT, chef du service eau et biodiversité de la direction départementale des territoires ;
- M. Jacques LAUNAY, directeur de l'aménagement rural et de l'environnement au conseil départemental ;

- Mme Hélène LEROUVILLOIS, adjointe au directeur de l'aménagement rural et de l'environnement au conseil départemental ;
- M. Jean-Marc DUBOULET, correspondant petit cycle de l'eau pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE, directeur de la légalité et de la citoyenneté ;
- M. Thibault PEREZ, chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Laurence GARNIER-LABBE, adjointe au chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Fabienne MAULNY, chargée de l'intercommunalité et du suivi des structures territoriales.

Le secrétariat de la CDCI est assuré par le bureau des collectivités locales.

M. le préfet ouvre la séance à 10h07 en remerciant les membres présents d'assister à cette réunion.

M. le préfet annonce l'ordre du jour de la séance, consacrée à un échange sur la gouvernance de l'eau en perspective du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes le 1^{er} janvier 2026, ainsi qu'à la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable portée par le conseil départemental.

- I GOVERNANCE DE L'EAU :

M. le préfet précise que la réflexion qui est engagée et va se poursuivre au cours des prochains mois ne vise pas à ce que les collectivités procèdent de façon anticipée au transfert, mais à s'assurer que les territoires s'inscrivent dans une dynamique constructive et préparent, avec soin, la façon dont ces transferts vont être effectués afin qu'ils soient une réussite collective et d'obtenir une organisation intelligente.

Il souligne, à cet égard, les exigences induites par la contrainte voire la pénurie de la ressource en eau qui s'inscrit dans la durée et dont témoigne la situation inédite actuelle de très bas niveau des nappes phréatiques. Les structures de gouvernance et les moyens qu'elles mobiliseront devront permettre de répondre à cette situation. M. le Préfet associe ce travail à celui mené par le conseil départemental dans le cadre de l'élaboration schéma départemental d'alimentation en eau potable. Il se félicite d'ores et déjà de la prise de conscience des élus sur le terrain et du fait que depuis la précédente réunion du 14 octobre 2022, plusieurs territoires se sont organisés.

Il annonce qu'à titre d'illustration des difficultés auxquelles les territoires peuvent être exposés dans le cadre de la structuration actuelle, il invitera, en cours de séance, M. AVRIL, maire de SALBRIS, à présenter les difficultés rencontrées par sa commune à la suite du dysfonctionnement d'un forage en approvisionnement d'eau potable, nécessitant une interconnexion d'urgence avec la commune de LA FERTE-IMBAULT.

Mme MORAGUEZ, adjointe au directeur départemental de l'agence régionale de santé, présente la carte élaborée par les services de l'Etat (voir pièce jointe n°1) recensant les modes de gestion par syndicat. Cette carte est à jour des dernières évolutions depuis la CDCI d'octobre 2022, notamment s'agissant de la dissolution du SIAEP de LA FONTENELLE précédant l'adhésion de ses anciennes communes membres au SMAEP AQUAPERCHE.

Elle indique par ailleurs que la communauté de communes VAL DE CHER CONTROIS a lancé une étude patrimoniale dans l'objectif d'un transfert de compétence en février 2025. La communauté de communes du ROMORANTINAIS ET MONESTOIS envisage quant à elle un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2025 et a lancé une étude patrimoniale en ce sens. Par ailleurs, la communauté de communes BEAUCE VAL DE LOIRE a également engagé une réflexion en la matière.

Elle précise que trois territoires doivent faire l'objet de davantage de réflexion. Il s'agit des communautés de communes PERCHE ET HAUT VENDOMOIS, COEUR DE SOLOGNE et SOLOGNE DES ETANGS, qui sont des secteurs très morcelés dans le cadre desquels de nombreuses communes exercent elles-mêmes la compétence en régie.

M. BOURGEOIS, président de la communauté de communes PERCHE ET HAUT VENDOMOIS, indique avoir engagé la consultation d'un cabinet.

Mme THIBAUT, présidente de la communauté de communes SOLOGNE DES ETANGS, précise avoir prévu une réunion avec le conseil départemental sur ce sujet.

M. BIOULAC, président de la communauté de communes COEUR DE SOLOGNE, signale que le territoire de sa communauté de communes comprend de nombreux syndicats supra communautaires. Une étude patrimoniale est en cours et un groupe de travail a été mis en place.

M. DEGRUELLE, président de la communauté d'agglomération de BLOIS AGGLOPOLYS, indique que 5 ou 6 syndicats supra-communautaires sont présents sur le territoire de son intercommunalité. Il précise, par ailleurs, que la commune de VINEUIL souhaiterait quitter le syndicat dont elle est actuellement membre pour rejoindre l'agglomération et qu'une réunion est prévue avec la communauté de communes du GRAND CHAMBORD sur le territoire de laquelle ce syndicat est également implanté.

Il ajoute qu'une réflexion a été engagée sur l'ensemble des syndicats supra communautaires et les invite à se manifester.

M. BURHNAM, président du SMAEP VAL DE CISSE, répond qu'il a engagé un cabinet sur le sujet et qu'il contactera la communauté d'agglomération.

M. LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY, précise qu'au sein de sa communauté de communes, 4 syndicats ont le même opérateur et qu'un sujet subsiste entre Vernou et Courmemin. Courmemin souhaiterait rejoindre la communauté de communes du ROMORANTINAIS ET MONESTOIS. Il propose, par ailleurs, une organisation entre la commune de SALBRIS, la communauté de communes de la SOLOGNE DES ETANGS et la communauté de communes du ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.

M. LESIOURD, président du SMAEP AQUAPERCHE, présente à l'initiative du préfet son syndicat et expose, dans le détail, la procédure de dissolution du SIAEP de LA FONTENELLE précédant l'adhésion des communes qui en étaient membres au SMAEP.

- II REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. GOUET, président du conseil départemental, évoque l'engagement, par le conseil départemental, de la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable et précise qu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision.

M. LAUNAY et Mme LEROUVILLOIS présentent les principaux objectifs du schéma départemental d'alimentation en eau potable (voir pièce jointe n°2).

Mme GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes COLLINES DU PERCHE, estime indispensable de mutualiser les coûts dans le cadre des enjeux liés à ruralité.

Mme THIBAUT demande si une CLECT doit être mise en place.

M. le préfet répond par l'affirmative.

Il souligne, avec l'acquiescement de M. le président du conseil départemental, que les travaux portant sur la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable sont compatibles avec les consultations de la CDCI dédiées à la gouvernance de l'eau.

M. AVRIL, maire de SALBRIS, invité à s'exprimer par M. le préfet, fait part de son expérience suite à l'effondrement d'un forage sur son territoire et présente les solutions d'urgence qui ont été mises en place afin d'approvisionner les usagers en eau potable. Il précise également qu'une nouvelle DSP sera signée en juin.

M. LORGEUX précise qu'il facture l'eau à prix coûtant à la commune de SALBRIS.

M. PRINCE, sénateur, demande si la commune dispose d'un budget annexe.

M. AVRIL lui répond que non et que la construction du nouveau forage sera supportée par la commune.

M. le préfet précise qu'il a octroyé de la DETR pour ce projet, sans attendre que la commission DETR ne se prononce, en raison de l'urgence de la situation.

M. DEGRUELLE rappelle que pour AGGLOPOLYS, le transfert a représenté deux ans de travail en amont. Il précise qu'il existe une dimension technique mais également une dimension politique, car la convergence du prix de l'eau peut peser sur les futures élections municipales.

M. LORGEUX souligne qu'il ne faut pas de position « religieuse » et qu'il faut prendre en compte les dimensions historiques du territoire.

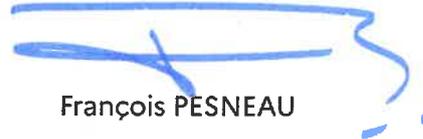
M. DEGRUELLE précise qu'il peut y avoir, sur un même territoire, à la fois une DSP et une régie.

M. PRINCE rappelle que le transfert prévu au 1^{er} janvier 2026 concerne la compétence « eau », mais également la compétence « assainissement ».

M. le Préfet remercie l'ensemble des participants et précise que la prochaine CDCI aura lieu au mois de septembre ou d'octobre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h26.

Le Président,



François PESNEAU

